



Open Access Overview

Citation

Suber, Peter. 2015. Open Access Overview. (This is a dynamic document, where the version in DASH is a dated snapshot, as of July 2017. For the dynamic document, see <http://www.earlham.edu/~peters/fos/overview.htm>)

Published Version

<http://www.earlham.edu/~peters/fos/overview.htm>

Permanent link

<http://nrs.harvard.edu/urn-3:HUL.InstRepos:4729737>

Terms of Use

This article was downloaded from Harvard University's DASH repository, and is made available under the terms and conditions applicable to Other Posted Material, as set forth at <http://nrs.harvard.edu/urn-3:HUL.InstRepos:dash.current.terms-of-use#LAA>

Share Your Story

The Harvard community has made this article openly available.
Please share how this access benefits you. [Submit a story](#).

[Accessibility](#)

Présentation de l'accès ouvert [Peter Suber]

L'accès ouvert aux articles scientifiques validés par un comité de lecture et leurs prépublications

Document original: Open Access Overview, by Peter Suber.

Traduction de Marie Lebert.

Première mise en ligne le 11 septembre 2012.

Dernière révision le 28 février 2016.

Cette présentation est une introduction à l'accès ouvert rédigée à l'intention des personnes pour lesquelles ce concept est nouveau. J'espère qu'elle est suffisamment courte pour être lue et suffisamment longue pour être utile, et qu'elle est organisée de manière à permettre aussi bien une lecture en diagonale qu'une lecture approfondie dans les domaines de votre choix. Elle ne couvre pas toutes les facettes possibles du sujet et ne répond pas à toutes les objections possibles, mais les lecteurs y trouveront suffisamment de matière pour éviter les contresens ayant freiné les avancées de l'accès ouvert lors de ses premières années.

Si cette présentation vous paraît trop longue, vous pouvez vous reporter à ma **très brève introduction à l'accès ouvert**. Elle est disponible dans une vingtaine de langues et tient sur une seule page imprimée avec la police de caractères adéquate. Si ces textes vous paraissent trop courts, vous pouvez vous reporter à mes autres écrits sur l'accès ouvert, y compris mon livre *Open Access* (publié par la MIT Press en 2012) [ou sa version française publiée en 2016].

Après vous être familiarisés avec le concept général de l'accès ouvert, vous pouvez suivre l'actualité du sujet sur l'Open Access Tracking Project (OATP) et dans la SPARC Open Access Newsletter. (Mon blog Open Access News a rendu compte des nouveaux développements en détail entre mai 2002 et avril 2010, date à laquelle j'ai cessé ce blog, mais les archives restent disponibles en ligne.)

Vos commentaires et suggestions sont bienvenus.

Peter Suber

*** La littérature scientifique en accès ouvert est numérique, en ligne, gratuite et exempte de la plupart des restrictions en termes de droit d'auteur et de licence d'utilisation.**

- L'accès ouvert supprime les **barrières liées au prix** (abonnements, frais de licence, frais de paiement à l'article) et les **barrières liées à la nécessité d'autorisations** (la plupart des restrictions en termes de droit d'auteur et de licence d'utilisation). La

définition abrégée de la Public Library of Science (PLoS) – «disponibilité gratuite et usage sans restriction» – résume bien la prise en compte de ces deux éléments.

- En ce qui concerne les barrières liées à la nécessité d'autorisations, il existe une certaine flexibilité sur celles à supprimer ou non. Par exemple, certains producteurs d'œuvres en accès ouvert autorisent la réutilisation commerciale de ces œuvres et d'autres pas. Certains autorisent des œuvres dérivatives (à savoir des œuvres inspirées de l'œuvre originale) et d'autres pas. Mais les principales définitions publiques de l'accès ouvert indiquent toutes qu'il n'est pas suffisant de supprimer les barrières liées au prix et de limiter les utilisations permises au droit de citation (appelé *fair use* aux États-Unis et *fair dealing* au Royaume-Uni).
- L'Initiative de Budapest pour l'accès ouvert (*Budapest Open Access Initiative*) donne de l'accès ouvert la définition suivante: «Il existe de nombreux degrés et de nombreuses formes d'accès plus large et plus facile à la littérature scientifique. Par "accès ouvert" à cette littérature, nous entendons sa libre mise à disposition sur l'internet public, permettant à tout usager de lire, télécharger, copier, distribuer et imprimer ces articles, de lancer une recherche dans ces articles, de créer un lien vers le texte intégral de ces articles, de les compiler pour les indexer, de les convertir en données pour traitement logiciel, et de les utiliser à toute autre fin légale, sans barrières financières, juridiques ou techniques autres que celles de l'accès à l'internet lui-même. La seule contrainte pour reproduire et diffuser cette littérature – et le seul rôle du droit d'auteur dans ce domaine – devrait être de donner aux auteurs le moyen de contrôler l'intégrité de leur travail et le droit d'être mentionnés et cités de manière adéquate.»
- Les déclarations de Bethesda et de Berlin donnent quant à elles la définition suivante: pour qu'une œuvre soit en accès ouvert, le détenteur du droit d'auteur doit consentir à l'avance à ce que les usagers «copient, utilisent, diffusent, transmettent et affichent l'œuvre publiquement, qu'ils créent et diffusent des œuvres dérivatives dans tout médium numérique ayant un objectif responsable, avec attribution adéquate de l'œuvre à son auteur (...).»
- Les définitions de l'accès ouvert énoncées à Budapest (en février 2002), à Bethesda (en juin 2003) et à Berlin (en octobre 2003) sont les plus importantes et les plus influentes du mouvement en faveur de l'accès ouvert. J'y fais parfois référence sous le terme de définition BBB pour en parler collectivement ou mentionner leurs points communs.
- Lorsque nous avons besoin de nous référer à des sous-catégories de l'accès ouvert sans ambiguïté possible, nous pouvons emprunter la terminologie adéquate au mouvement apparenté du logiciel libre et *open source*. L'accès ouvert gratuit ne supprime que les barrières liées au prix alors que l'accès ouvert libre supprime à la fois les barrières liées au prix et les barrières liées à la nécessité d'autorisations (ou tout au moins la plupart d'entre elles). L'accès ouvert gratuit n'a aucun coût mais n'est pas libre de restrictions en termes de droit d'auteur ou de licence d'utilisation. Les usagers doivent se limiter au droit de citation ou demander l'autorisation pour une utilisation plus large de l'œuvre. L'accès ouvert gratuit concerne la gratuité de l'œuvre en tant qu'objet. L'accès ouvert libre concerne la gratuité de l'œuvre à la fois en tant qu'objet et en tant qu'ensemble d'idées.

- Outre le fait de supprimer les barrières d'accès, l'accès ouvert devrait être immédiat plutôt que différé, et devrait s'appliquer aux textes dans leur entier et pas seulement à leurs résumés ou leurs sommaires.

*** L'accès ouvert est compatible avec le respect du droit d'auteur, l'évaluation des articles par un comité de lecture, la possibilité de revenus (et même de profits), l'existence de versions imprimées, la conservation des articles à long terme, l'indexation de leur contenu, le prestige et la qualité d'une revue et l'avancement de la carrière d'un chercheur, tout comme les autres caractéristiques et services de la littérature scientifique conventionnelle.**

- La différence essentielle est que les coûts de fonctionnement ne sont pas payés par les lecteurs et ne constituent donc pas des barrières d'accès à ces revues.

*** La base légale de l'accès ouvert est le consentement du détenteur du droit d'auteur (pour la littérature scientifique récente) ou l'expiration de ce droit d'auteur (pour la littérature scientifique ancienne).**

- Comme l'accès ouvert se base sur le consentement du détenteur du droit d'auteur ou sur l'expiration de ces droits d'auteur, il ne requiert pas la réforme, l'abolition ou la violation de la législation sur le droit d'auteur.
- Les détenteurs du droit d'auteur disposent d'une solution simple, efficace et de plus en plus populaire pour consentir à l'accès ouvert, celle d'utiliser l'une des licences Creative Commons. De nombreuses autres licences ouvertes conviennent aussi. Les détenteurs du droit d'auteur peuvent également rédiger leurs propres licences (ou autorisations) et les joindre à leurs œuvres (bien que ceci ne soit pas conseillé sans une consultation juridique préalable).
- Lorsque les détenteurs du droit d'auteur consentent à adopter l'accès ouvert, à quoi consentent-ils précisément? En général ils consentent à l'avance à l'utilisation sans restriction du texte intégral de leur œuvre pour lecture, téléchargement, copie, partage, stockage, impression, recherche dans le texte, création de liens vers l'œuvre et compilation du texte intégral de l'œuvre. La plupart des auteurs choisissent de conserver le droit de bloquer la distribution de copies non conformes ou attribuées à un auteur faux. Certains choisissent de bloquer la réutilisation commerciale de leur œuvre. Ces conditions permettent en gros de bloquer le plagiat de l'œuvre, sa déformation et parfois aussi sa réutilisation commerciale en autorisant toutes les utilisations nécessaires au savoir légitime, y compris les utilisations requises par les technologies pour favoriser la recherche scientifique en ligne.
- Pour les œuvres n'appartenant pas au domaine public, l'accès ouvert dépend du consentement du détenteur du droit d'auteur. Deux conclusions en découlent: (1) l'accès ouvert n'est pas un Napster pour la science, il concerne le partage légal, et non le partage d'œuvres au mépris de la loi; (2) l'accès ouvert aux œuvres soumises au droit d'auteur est un acte volontaire, même s'il est parfois une condition requise dans un contrat accepté par l'auteur, par exemple un contrat de travail ou un contrat de

financement. L'accès ouvert n'a rien à voir avec le plagiat, le piratage et le fait de se vouloir au-dessus des lois ou de les enfreindre.

- L'accès ouvert peut bien entendu être appliqué de manière inadéquate et enfreindre ainsi le droit d'auteur, comme cela arrive aussi dans l'édition traditionnelle. Il suffit d'un peu d'attention pour l'appliquer de manière adéquate sans enfreindre le droit d'auteur, tout comme dans l'édition traditionnelle.

*** La campagne en faveur de l'accès ouvert concerne surtout la littérature scientifique que les auteurs mettent à la disposition de tous sans contrepartie financière.**

- Je la dénommerai littérature **exempte de royalties**. (Il est intéressant de noter qu'il n'existe pas de terme plus simple pour cela.)
- Deux raisons nous poussent à axer nos efforts sur la littérature scientifique exempte de royalties. D'une part, elle entraîne une réduction des coûts pour le producteur de contenu ou l'éditeur. D'autre part, elle permet à l'auteur de choisir une diffusion en accès ouvert sans perte de revenus.
- Pour le sujet qui nous occupe, les principales œuvres exemptes de royalties sont les articles scientifiques validés par un comité de lecture et leurs prépublications. (Les non-universitaires sont souvent surpris d'apprendre que les revues scientifiques ne rémunèrent en général pas les auteurs pour leurs articles.)
- Manifestement personne n'écrit d'articles exempts de royalties pour l'argent. Les chercheurs écrivent des articles dans des revues scientifiques parce que l'avancement du savoir dans leur domaine contribue à l'avancement de leur carrière. Ils écrivent pour l'impact et non pour l'argent. Le désir désintéressé de contribuer à l'avancement du savoir peut tout à fait être couplé avec un réel intérêt personnel pour l'avancement de sa carrière. L'accès ouvert ne se base pas sur le volontariat altruiste.
- Comme les chercheurs ne gagnent pas d'argent sur les articles de revues, ils se situent très différemment de la plupart des musiciens et des cinéastes. Les controverses relatives à l'accès ouvert pour la musique, les films et d'autres contenus générant des royalties n'ont donc pas lieu d'être pour les articles scientifiques.
- La littérature scientifique exempte de royalties est celle qu'on trouve le plus communément en accès ouvert, mais il n'est pas nécessaire de limiter l'accès ouvert à cette littérature. La littérature générant des royalties – par exemple les monographies, les manuels ou les romans – peut être en accès ouvert à partir du moment où les auteurs donnent leur accord. Comme les auteurs craignent souvent une perte de revenus, leur consentement est plus difficile à obtenir. Ceux-ci doivent être persuadés du fait que les avantages procurés par l'accès ouvert sont supérieurs aux bénéfices procurés par les royalties, ou alors que l'accès ouvert à leurs travaux va entraîner une augmentation réelle des ventes. Ces deux facteurs peuvent cohabiter dans le cas des monographies scientifiques, comme on le voit de plus en plus.
- Il n'y a nul besoin de limiter l'accès ouvert à la littérature scientifique. L'accès ouvert peut s'appliquer à tout contenu numérique, par exemple des données brutes ou semi-brutes, des images, des fichiers audio, vidéo ou multimédia ou encore des logiciels. Il peut s'appliquer aussi à des œuvres qui sont d'emblée numériques ou alors à des

œuvres plus anciennes qui ont été numérisées, comme la littérature appartenant au domaine public ou les œuvres appartenant à l'héritage culturel.

- Le sous-titre de ce document se réfère aux «articles scientifiques validés par un comité de lecture et leurs prépublications» parce qu'il s'agit du domaine principal de l'accès ouvert en ce moment – et donc du domaine couvert par cette présentation – et non parce que l'accès ouvert se limite à ce domaine.

*** De nombreuses initiatives en faveur de l'accès ouvert sont axées sur la recherche financée sur les fonds publics.**

- Il existe des arguments solides en faveur de l'accès public à la recherche financée sur les fonds publics, et de plus en plus de pays réclament que cette recherche soit en accès ouvert.
- La campagne en faveur de la recherche en accès ouvert lorsque celle-ci est financée sur les fonds publics prévoit en général des exceptions pour: (1) la recherche militaire classifiée, (2) la recherche aboutissant à des découvertes faisant l'objet de brevets, (3) la recherche que les auteurs publient sous une forme générant des royalties, par exemple les livres. Le fait de reconnaître ces exceptions a un objectif pragmatique, à savoir éviter des conflits inutiles tout en prônant l'accès ouvert pour l'essentiel de la recherche financée sur les fonds publics.
- Le domaine qui est de loin le plus accessible est la recherche à la fois exempte de royalties et financée sur les fonds publics. La politique adoptée à cet égard par les National Institutes of Health (NIH, États-Unis) en est un bon exemple.
- Le mouvement en faveur de l'accès ouvert n'est toutefois pas limité à la recherche financée sur les fonds publics. Il concerne aussi la recherche non subventionnée ou la recherche financée par des fondations privées (par exemple le Wellcome Trust ou le Howard Hughes Medical Institute).

*** La littérature scientifique en accès ouvert n'est pas gratuite à produire ou à publier.**

- Aucun partisan sérieux de l'accès ouvert n'a jamais déclaré que la littérature scientifique en accès ouvert était gratuite à produire, même si nombre de ces partisans reconnaissent qu'elle est beaucoup plus économique à produire que la littérature publiée de manière conventionnelle, et qu'elle est même plus économique à produire que la littérature payante uniquement distribuée en ligne. La question n'est pas de savoir si la littérature scientifique peut être produite gratuitement, elle est de savoir s'il existe de meilleures formules pour couvrir les frais de production que de demander aux lecteurs de payer les articles et de créer ainsi des barrières d'accès.
- Comme indiqué dans la FAQ de l'Initiative de Budapest pour l'accès ouvert, «le terme **gratuit** est ambigu puisqu'il s'agit de gratuité pour les lecteurs et non pour ceux qui produisent la littérature scientifique. Nous savons que la littérature en accès ouvert n'est pas gratuite (à savoir sans coûts de production) à produire. Mais ceci n'empêche pas la possibilité de supprimer le coût (à savoir supprimer le prix d'achat) pour les lecteurs et les usagers.»

- Les coûts de production de la littérature scientifique en accès ouvert, les économies faites par rapport aux coûts de la littérature conventionnelle et les modèles économiques permettant de couvrir les coûts de publication sont fonction du mode de diffusion, soit dans des revues ouvertes soit dans des archives ouvertes (voir une présentation détaillée plus bas).
- Quels sont les arguments démontrant que la littérature scientifique en accès ouvert est moins coûteuse à produire que la littérature en accès payant de qualité comparable? En voici un résumé. L'accès ouvert permet de se dispenser de l'imprimé (mais, de nos jours, c'est également le cas de nombreuses revues payantes). L'accès ouvert élimine le fait de devoir gérer des abonnements (à savoir le fait de gérer une liste d'abonnés, de renouveler les abonnements, d'encaisser le prix des abonnements et de négocier ces prix et les licences des sites dédiés). L'accès ouvert élimine la nécessité de gérer des droits numériques (le fait d'authentifier les usagers, de distinguer les usagers autorisés des usagers non autorisés, et de bloquer l'accès des usagers non autorisés). L'accès ouvert réduit ou élimine les frais juridiques (le fait de rédiger des licences restrictives et de les faire appliquer). De nombreuses revues ouvertes éliminent la nécessité d'opérations de marketing et dépendent uniquement de l'aide spontanée d'autres éléments tels que moteurs de recherche, blogueurs, forums de discussion, étiquetage social et réseaux sociaux. Les revues ouvertes voient donc leurs dépenses réduites d'autant, et ne doivent prévoir que les coûts d'encaissement des frais de publication payés par les auteurs ou les coûts d'encaissement des subventions institutionnelles.
- Dans la mesure où le texte intégral des articles est en accès ouvert, il est possible d'envisager des services annexes et des ajouts logiciels. Si les ajouts logiciels sont coûteux à réaliser, les producteurs de contenu peuvent avoir à les facturer. S'ils apportent une réelle valeur ajoutée, les producteurs de contenu peuvent trouver des organismes susceptibles de prendre ces coûts à leur charge. Dans certaines revues ouvertes, les services annexes payants procurent une partie des revenus nécessaires au financement de l'accès ouvert.

*** L'accès ouvert est compatible avec l'évaluation des articles par un comité de lecture, et toutes les initiatives majeures en faveur d'une littérature scientifique en accès ouvert insistent sur l'importance de cette évaluation.**

- L'évaluation par un comité de lecture ne dépend pas du prix de la revue ou du médium utilisé pour la diffusion de cette revue. La même remarque vaut pour la valeur, la rigueur et l'intégrité de cette évaluation par un comité de lecture.
- Une raison pour laquelle l'évaluation par un comité de lecture peut être aussi rigoureuse et honnête que dans les revues conventionnelles est que cette évaluation utilise les mêmes procédures, les mêmes normes et jusqu'aux mêmes personnes (directeurs de rédaction et membres du comité de lecture) que les revues conventionnelles.
- Les éditeurs conventionnels se plaignent parfois du fait qu'un modèle de financement commun aux revues ouvertes – à savoir le paiement des coûts de fonctionnement soit par les auteurs des articles acceptés soit par les sponsors de ces auteurs – compromet

le processus d'évaluation par un comité de lecture. J'ai répondu à cette objection de manière détaillée par ailleurs ([1](#), [2](#)).

- Les revues ouvertes peuvent utiliser des formes traditionnelles d'évaluation par un comité de lecture ou alors des formes innovantes exploitant le nouveau médium qu'est l'internet en tant que réseau interactif reliant les chercheurs les uns aux autres. La suppression des barrières d'accès et la réforme du processus d'évaluation par un comité de lecture sont toutefois des projets indépendants. L'accès ouvert est compatible avec toute forme d'évaluation par un comité de lecture et ne présuppose aucun modèle particulier.
- Néanmoins l'inverse ne serait pas vrai. Des modèles émergents d'évaluation par un comité de lecture présupposent l'accès ouvert, par exemple des modèles d'«évaluation ouverte» dans lesquels les manuscrits soumis sont disponibles en accès ouvert (avant ou après le processus d'évaluation propre à la revue) et évalués ensuite par la communauté des chercheurs. L'évaluation ouverte requiert des documents en accès ouvert mais l'accès ouvert ne requiert pas d'évaluation ouverte.
- Dans la plupart des domaines, les directeurs de publication et les membres du comité de lecture font don de leur travail, tout comme les auteurs. Dans les quelques cas où ils sont rémunérés, l'accès ouvert aux articles retenus est toujours possible, la seule différence étant la nécessité de subventions plus élevées.
- Si les directeurs de publication et les membres du comité de lecture font en général don de leur travail, cette évaluation a toutefois un coût pour distribuer les fichiers aux membres du comité de lecture, contrôler qui fait quoi, suivre la progression du travail, relancer les retardataires, recueillir les commentaires et les transmettre aux bonnes personnes, faciliter la communication des uns avec les autres, rassembler les informations utiles, et ainsi de suite. Ces tâches non éditoriales sont de plus en plus automatisées grâce à des logiciels, notamment des logiciels libres et *open source*.

*** Les deux moyens les plus utilisés pour mettre des articles scientifiques en accès ouvert sont les revues ouvertes («voie dorée») et les archives ouvertes («voie verte»).**

- La différence essentielle entre ces deux moyens de diffusion réside dans l'évaluation ou non des articles par un comité de lecture, avec une évaluation dans les revues ouvertes et l'absence d'évaluation dans les archives ouvertes. Cette différence explique nombre d'autres différences, notamment pour les coûts de lancement et les coûts de gestion.
- Il existe aussi d'autres moyens de diffusion en accès ouvert sur lesquels je ne m'étendrai pas ici, par exemple les sites web personnels, les livres numériques, les forums de discussion, les listes de diffusion par courriel, les blogs, les wikis, les vidéos, les fichiers audio, les flux RSS et les réseaux P2P de partage de fichiers. Leur nombre devrait très certainement augmenter de façon significative à l'avenir.
- La plupart des adeptes de l'accès ouvert utilisent la dénomination «voie dorée» (*gold OA*) pour les revues ouvertes – quel que soit leur modèle économique – et la dénomination «voie verte» (*green OA*) pour les archives ouvertes.
- La distinction entre «voie verte» et «voie dorée» concerne les lieux de diffusion ou les moyens de diffusion et ne concerne pas les droits des usagers ou les degrés

d'ouverture. Cette distinction n'est pas équivalente à la distinction entre «gratuit» et «libre» (une distinction également définie plus haut).

*** Les revues ouvertes («voie dorée»):**

- Les revues ouvertes proposent des articles validés par un comité de lecture.
- Les revues ouvertes sont plus à même d'accepter que les auteurs conservent leurs droits sur leurs articles que les revues payantes.
- Les revues ouvertes sont plus à même d'être en accès ouvert libre (également défini plus haut) que les archives ouvertes. Si les archives ouvertes ne peuvent généralement pas autoriser de leur propre chef un accès ouvert libre, les revues ouvertes le peuvent.
- Certains éditeurs de revues ouvertes ont une activité à but non lucratif (par exemple la Public Library of Science – PLOS) alors que d'autres ont une activité à but lucratif (par exemple BioMed Central – BMC).
- Les revues ouvertes financent les coûts nécessaires de la même manière que les chaînes de télévision ou les stations de radio. Celles qui privilégient la diffusion du contenu financent les coûts de production en amont pour permettre à quiconque disposant de l'équipement voulu d'accéder gratuitement à ce contenu. Dans certains cas, ceci signifie que les revues reçoivent une subvention de la part d'une université ou d'une association professionnelle. Dans d'autres cas, ceci signifie que les revues facturent des frais de publication pour les articles acceptés, ces frais étant payés par l'auteur ou par le sponsor de l'auteur (employeur ou agence de financement). Les revues ouvertes facturant des frais de publication suppriment souvent ces frais si l'auteur a des difficultés économiques. Les revues ouvertes recevant des subventions institutionnelles ne facturent en général pas les frais de publication. Certaines revues ouvertes peuvent se contenter de subventions ou de frais de publication moindres si elles disposent par ailleurs de revenus provenant d'autres publications, de la publicité ou de services payants annexes. Certaines institutions et certains consortiums proposent des remises sur les frais de publication. Certains éditeurs de revues ouvertes (par exemple BioMed Central et la Public Library of Science) suppriment les frais de publication pour tous les chercheurs affiliés à des institutions ayant souscrit un abonnement annuel (permettant de couvrir l'ensemble des frais de publication de leurs chercheurs).
- Une méprise fréquemment rencontrée est que toutes les revues ouvertes sont basées sur un modèle économique «auteur-payeur». Deux erreurs sont à relever ici. La première erreur est de supposer qu'il n'existe qu'un seul modèle économique pour les revues ouvertes alors qu'il en existe de nombreux. La deuxième erreur est de supposer que le fait de facturer des frais de publication en amont est un modèle auteur-payeur. En fait la majorité des revues ouvertes (70%) ne facture aucun frais de publication à la charge des auteurs. Par contre la majorité des revues payantes (75%) facture des frais de publication à leurs auteurs. De plus, lorsque les revues ouvertes facturent des frais de publication, ces frais sont le plus souvent (à 88%) pris en charge par les sponsors des auteurs (employeurs ou agences de financement) ou alors supprimés, et ne sont donc pas payés de la poche des auteurs.

- De plus en plus d'universités ont un budget spécifique destiné à payer les frais de publication de leurs chercheurs lorsque ceux-ci choisissent de publier leurs articles dans des revues ouvertes à participation payante.
- Certains adeptes de l'accès ouvert utilisent un jeu de couleurs pour classer les revues: **voie dorée** (revues ouvertes proposant un accès sans délai aux articles validés et révisés par un comité de lecture), **voie verte** (revues autorisant leurs auteurs à déposer les manuscrits validés par un comité de lecture dans des archives ouvertes), **voie vert clair** (revues permettant – à savoir ne s'opposant pas à – l'archivage des prépublications par les auteurs), **voie grise** (catégorie regroupant les cas non mentionnés plus haut).
- Pour des informations détaillées sur la gestion commerciale des revues ouvertes, voir la liste de l'Open Access Directory (OAD) consacrée aux guides à destination des éditeurs de revues ouvertes.
- Nous pouvons être assurés que les revues ouvertes sont économiquement viables puisque les frais réels de l'évaluation des articles par un comité de lecture, du traitement des manuscrits et de la diffusion en accès ouvert sont très inférieurs au prix que nous payons actuellement lorsque nous nous abonnons à des revues payantes. Beaucoup trop d'argent se trouve investi dans le soutien aux revues conventionnelles. De plus, la généralisation de l'accès ouvert amènera les bibliothèques à faire des économies substantielles en résiliant certains de leurs abonnements à des revues payantes, ou alors en notant leur transformation en un modèle ouvert ou bien leur disparition.
- Pour une liste de revues ouvertes dans tous les domaines et toutes les langues, voir la Directory of Open Access Journals (DOAJ).
- Pour suivre l'actualité des revues ouvertes, consulter l'Open Access Tracking Project (OATP) en utilisant les tags «oa.journals» et «oa.gold».

*** Les archives ouvertes («voie verte»):**

- Les archives ouvertes peuvent être organisées par discipline (par exemple [arXiv](#) pour la physique) ou par institution (par exemple DASH pour Harvard). Lorsque des universités disposent de leurs propres archives ouvertes, elles prennent en général les dispositions nécessaires pour assurer non seulement la communication des articles (et autres documents) déposés dans ces archives mais aussi leur conservation à long terme.
- Les archives ouvertes ne proposent pas d'évaluation par un comité de lecture. Elles hébergent toutefois le plus souvent des articles évalués par ailleurs.
- Les archives ouvertes peuvent contenir des prépublications, des post-publications ou les deux.
 - Le terme de **prépublication** (*preprint* en anglais) s'applique à toute version antérieure à une évaluation par un comité de lecture puis à une publication dans une revue. Il s'agit en général de la version soumise à la revue.
 - Le terme de **post-publication** (*postprint* en anglais) s'applique à toute version approuvée après évaluation par un comité de lecture. On distingue parfois deux types de post-publications: (a) celles qui ont été validées par un comité de lecture mais non encore révisées, (b) celles qui ont été à la

fois validées par un comité de lecture et révisées. Certaines revues donnent l'autorisation aux auteurs de déposer les premières mais pas les secondes dans une archive ouverte.

- Les archives ouvertes peuvent inclure des prépublications et post-publications de tous ordres: articles de revues, thèses et mémoires, matériel pédagogique pour les cours, bases de données propres à un département, fichiers de données, fichiers audio et vidéo, dossiers institutionnels, copies numérisées de certains fonds spécialisés de la bibliothèque. L'évaluation du coût de gestion d'une archive dépend pour beaucoup du nombre de services qu'elle procure. Si le coût moyen d'une archive ouverte est maintenant élevé, c'est parce qu'elle propose souvent bien d'autres services qu'une simple mise à disposition des articles qui y sont déposés.
- Les archives ouvertes mettent d'emblée l'ensemble de leur contenu en accès ouvert. Dans leur majorité, elles autorisent aussi l'archivage de documents destinés à être mis en accès ouvert plus tard, chose utile dans le cas d'éditeurs exigeant une période d'embargo. Les auteurs peuvent ainsi déposer de nouveaux articles immédiatement après publication et les mettre en accès ouvert à l'expiration de l'embargo.
- Les auteurs n'ont pas besoin d'une autorisation pour archiver leurs prépublications. Lorsqu'ils finissent de rédiger une prépublication, ils sont toujours détenteurs du droit d'auteur. Si une revue refuse de considérer les articles ayant circulé en tant que prépublication, il s'agit d'une politique de soumission des articles qui est propre à cette revue et non d'une obligation précisée dans la législation sur le droit d'auteur. (Certaines revues ont toujours cette politique restrictive – appelée règle Ingelfinger –, surtout dans le domaine médical, mais cette pratique est sur le déclin.)
- Si les auteurs transfèrent leurs droits à un éditeur, le fait de déposer un article dans une archive ouverte requiert l'autorisation de l'éditeur. La majorité des éditeurs questionnés à ce sujet (plus de 60%) autorise déjà d'emblée l'archivage des post-publications. Les éditeurs ne donnant pas cette autorisation d'emblée l'accordent lorsque celle-ci est demandée au cas par cas. Presque tous les éditeurs donnent leur aval si le dépôt des articles dans une archive ouverte est exigé par l'agence de financement ou l'employeur de l'auteur. Lorsque les auteurs ont conservé le droit de déposer leurs articles dans une archive ouverte, ils peuvent les déposer de leur propre chef sans devoir négocier avec les éditeurs.
- Lorsque les auteurs transfèrent leurs droits à un éditeur, ils donnent en même temps pouvoir à cet éditeur de décider de la disponibilité ou non de leurs articles en accès ouvert. Même si les éditeurs donnent cette autorisation dans leur majorité, ils sont encore nombreux à ne pas la donner. En outre, nombre d'entre eux posent des conditions à cette autorisation et certains ajoutent de nouvelles restrictions au fil du temps, par exemple des frais de publication ou des périodes d'embargo. Ces raisons font que les chercheurs sont de plus en plus enclins à conserver le droit de mettre leurs articles dans des archives ouvertes (voie verte) et à ne transférer que les autres droits aux éditeurs. Certains auteurs le font par le biais d'addenda à leur intention, qui leur permettent de modifier l'accord standard du transfert de leurs droits vers l'éditeur. Certaines agences de financement (par exemple le Wellcome Trust et les National Institutes of Health) exigent des auteurs qu'ils conservent l'essentiel de leurs droits lorsqu'ils publient leurs articles dans des revues. Dans certaines universités (par

exemple Harvard et le MIT), le corps enseignant accorde d'emblée à l'université le droit non exclusif de diffuser leurs publications en accès ouvert.

- Les mesures mises en place pour inciter les auteurs à conserver leurs droits sur leurs articles permettent d'autoriser la voie verte pour leurs travaux futurs tout en évitant les problèmes exposés plus haut. Il n'est donc pas utile que les mesures en faveur de la voie verte prévoient des points spécifiques destinés aux éditeurs qui s'y opposeraient, par exemple le fait d'exiger un accès ouvert «intégré aux droits d'auteur» ou un accès ouvert «excepté lorsque les éditeurs ne l'autorisent pas». Il existe sans doute de bonnes raisons de prévoir des exemptions pour les auteurs, comme Harvard le fait, mais il n'est pas utile de créer des exemptions pour les éditeurs. Si les auteurs autorisent l'accès ouvert lorsqu'ils sont encore détenteurs de leurs droits, ils n'auront pas besoin de demander l'autorisation des éditeurs plus tard et ils n'auront pas besoin non plus de se demander s'ils ne violent pas le droit d'auteur en mettant leurs écrits en accès ouvert. Les agences de financement et les universités se situent quant à elles en amont des éditeurs et sont donc en mesure d'adopter des mesures requérant la voie verte et de donner les autorisations le rendant légal.
- Puisque la majorité des éditeurs permet déjà la voie verte – la voie verte étant une forme d'accès ouvert à part entière –, ce sont les auteurs négligeant de tirer parti de cette opportunité qui représentent le principal obstacle à l'accès ouvert, bien davantage que les éditeurs négligeant d'en tirer parti. Les agences de financement et les universités sont à même d'apporter une solution en requérant la voie verte pour la totalité des œuvres publiées par les auteurs subventionnés par ces agences de financement ou par le corps enseignant de ces universités. Comme les auteurs ne peuvent pas apporter de solution de leur propre chef, les agences de financement et les universités négligeant d'apporter une solution n'ont qu'elles-mêmes à blâmer si le prix de plus en plus élevé des revues entraîne le fait qu'une partie de la recherche récente (celle qui est hors de prix) n'est plus disponible pour ceux qui en auraient besoin. Tous les éditeurs peuvent autoriser la voie verte et certains le font. Mais il n'est pas utile de dépendre des éditeurs lorsque, en tant qu'auteurs, nous pouvons dépendre de nous-mêmes.
- Pour une base de données interrogeable recensant les politiques adoptées par les éditeurs en termes de droit d'auteur et d'archivage, voir le projet SHERPA.
- Comme la majorité des éditeurs et des revues autorise d'emblée la voie verte, il appartient aux auteurs de saisir cette opportunité. Ceci signifie que les auteurs peuvent publier leurs articles dans pratiquement n'importe quelle revue acceptant leur travail (revue ouverte ou payante) tout en mettant le texte validé par le comité de lecture à la disposition de tous dans une archive ouverte. (Malheureusement la compatibilité de la voie verte avec la publication d'un article dans une revue payante – à quelques exceptions près – est l'un des secrets les mieux gardés de l'édition scientifique.)
- Les archives ouvertes les plus utiles sont celles qui se conforment au protocole de l'Open Archives Initiative (OAI) pour la collecte des données, ce qui permet leur interopérabilité. En pratique, ceci signifie que les usagers peuvent trouver un article dans une archive conforme au protocole de l'OAI sans devoir connaître quelles archives existent, où elles se trouvent et ce qu'elles contiennent. (Chose assez déroutante,

l'accès ouvert et l'OAI sont des initiatives différentes même si elles se recoupent, et il importe de ne pas les confondre.)

- Toute université dans tout pays peut avoir et devrait avoir sa propre archive ouverte et conforme au protocole de l'OAI, tout comme une politique incitant les membres du corps enseignant à déposer le résultat de leurs recherches dans cette archive, ou exigeant une telle démarche. C'est le cas pour un nombre croissant d'universités.
- Nous pouvons être assurés que les archives ouvertes sont économiquement viables puisqu'elles sont très peu coûteuses. Nombre de systèmes d'archivage existent, basés sur des logiciels libres et *open source* pour les créer et les gérer. Déposer de nouveaux articles dans une archive ouverte ne prend que quelques minutes, et l'archivage des articles est fait par les auteurs eux-mêmes et non pas par ceux qui assurent le bon fonctionnement de ces archives. De plus, les archives ouvertes sont bénéfiques aux institutions qui les gèrent puisqu'elles favorisent la visibilité des articles de leurs auteurs et leur impact, tout comme la visibilité des auteurs eux-mêmes et de l'institution qui les finance.
- Les deux listes majeures d'archives ouvertes dans le monde sont la Directory of Open Access Repositories (OpenDOAR) et le Registry of Open Access Repositories (ROAR).
- Pour suivre l'actualité des archives ouvertes, consulter l'Open Access Tracking Project (OATP) en utilisant les tags «oa.repositories» et «oa.green».

*** Le mouvement en faveur de l'accès ouvert est un projet constructif et non destructif.**

- L'objectif de la campagne en faveur de l'accès ouvert est un objectif constructif – à savoir mettre une partie de plus en plus large de la littérature scientifique en accès ouvert – et non un objectif destructif – à savoir entraîner la faillite des revues payantes ou de leurs éditeurs. Si les conséquences de ces objectifs peuvent éventuellement se recouper ou non, les objectifs eux-mêmes ne se recoupent pas.
- Même si le prix des revues a augmenté quatre fois plus vite que l'inflation depuis le milieu des années 1980, l'objectif de l'accès ouvert n'est pas de nuire aux revues les plus chères ou de les affaiblir, mais de procurer une alternative accessible à ces revues sous forme de revues ouvertes, et de tirer pleinement profit d'une nouvelle technologie – l'internet – pour augmenter la diffusion de ces revues ouvertes et réduire leurs coûts. De plus, la motivation primordiale des chercheurs n'est pas de résoudre la crise liée au prix des revues mais de faire en sorte que leurs articles soient plus faciles d'accès pour les lecteurs, favorisant ainsi une audience accrue et un meilleur impact.
- Les éditeurs ne forment pas un bloc monolithique. Certains éditeurs offrent déjà des revues ouvertes sans restriction d'aucune sorte alors que d'autres offrent des modèles hybrides. Certains éditeurs expérimentent l'accès ouvert alors que d'autres l'envisagent pour l'avenir. Parmi ceux qui ne proposent pas de revues ouvertes, certains y sont opposés alors que d'autres ne sont tout simplement pas persuadés. Parmi ceux qui ne sont pas persuadés, certains offrent malgré tout davantage d'articles gratuits en ligne que d'autres. Parmi ceux qui y sont opposés, certains ont tout simplement décidé de ne pas offrir eux-mêmes de revues ouvertes alors que d'autres font activement campagne contre les mesures encourageant ou exigeant un accès ouvert. Certains éditeurs

s'opposent à la voie dorée mais pas à la voie verte et vice versa. Le mouvement en faveur de l'accès ouvert ne gagne rien à brouiller ces différentes approches, et perd des alliés potentiels en les brouillant.

- La promotion de l'accès ouvert ne requiert pas le boycott de quel type d'œuvre que ce soit, de quel type de revue que ce soit ou de quel type d'éditeur que ce soit. En promouvant l'accès ouvert, il n'est pas utile de créer des difficultés pour les éditeurs, et les difficultés rencontrées par les éditeurs n'avancent pas pour autant la cause de l'accès ouvert. Rendre la tâche difficile aux revues payantes et à leurs éditeurs revient à se tromper d'objectif.
- Il est possible de faire coexister la littérature scientifique en accès ouvert et en accès payant. Nous le savons bien puisque ces deux formes d'accès coexistent à l'heure actuelle. Nous ne savons pas si cette coexistence sera temporaire ou permanente, mais la manière la plus efficace et la plus constructive de le savoir est d'œuvrer en faveur de l'accès ouvert et de voir ce qu'il adviendra des éditeurs conventionnels (et des revues payantes), et non d'utiliser son énergie à mauvais escient pour nuire à ceux qui ne contribuent pas à ce mouvement.

*** L'accès ouvert n'est pas synonyme d'accès universel.**

- Même pour la littérature scientifique en accès ouvert, il est possible que subsistent quatre types de barrières à cet accès:
 1. **Des barrières liées au filtrage de l'information et à la censure.** Nombre d'écoles, d'employeurs et de gouvernements veulent limiter ce que pouvez voir.
 2. **Des barrières liées à la langue.** La littérature scientifique en ligne est surtout disponible en anglais ou dans une seule autre langue, et la traduction automatique reste très approximative.
 3. **Des barrières liées à l'accès des handicapés.** Dans leur majorité, les sites web ne sont pas encore aussi accessibles aux usagers handicapés qu'ils devraient l'être.
 4. **Des barrières liées à la connectivité.** La fracture numérique fait que des centaines de millions de personnes – y compris des millions d'intellectuels sérieux – n'ont pas accès à l'internet.
- Même si nous souhaitons supprimer ces quatre types de barrières supplémentaires – c'est le cas pour la plupart d'entre nous -, il n'est pas utile d'attendre d'avoir réussi pour utiliser le terme «accès ouvert». Le fait de supprimer les barrières liées au prix et à la nécessité d'autorisations est un palier significatif qui mérite un nom spécifique.

*** L'accès ouvert est un type d'accès et non un type de modèle économique, un type de licence ou un type de contenu.**

- L'accès ouvert n'est pas un type de modèle économique.
 - Il existe de nombreux modèles économiques compatibles avec l'accès ouvert, à savoir de nombreuses façons de payer les coûts de

fonctionnement d'une revue afin que les lecteurs puissent accéder gratuitement au contenu de cette revue. Des modèles convenant dans certains domaines et dans certains pays peuvent ne pas convenir dans d'autres domaines et d'autres pays. Personne ne prétend qu'il existe un modèle unique convenant à tous.

- Les nombreuses variantes existant selon les domaines de recherche ont une incidence sur le financement de l'accès ouvert. Nous ne devrions pas nous attendre à ce que l'accès ouvert progresse à la même cadence dans tous les domaines, pas plus qu'il ne peut progresser à la même cadence dans tous les pays. Les progrès observés – et les débats en cours – concernent pour la plupart la science, la technologie et la médecine (STM), mais l'accès ouvert est tout aussi possible et utile dans le domaine des sciences humaines.
- Les nouveaux modèles économiques favorisant l'accès ouvert sont en évolution constante et les modèles plus anciens sont constamment réévalués et améliorés. De nombreuses solutions créatives sont possibles pour trouver des formules permettant de financer les coûts de fonctionnement d'une revue ouverte avec évaluation par un comité de lecture ou bien les coûts d'une archive ouverte à vocation générale, et nous sommes loin d'avoir épuisé les ressources de notre intelligence et de notre imagination dans ce domaine.
- L'accès ouvert n'est pas un type de licence. Il existe de nombreuses licences compatibles avec l'accès ouvert, à savoir de nombreuses façons de supprimer les barrières liées à la nécessité d'autorisations et de nombreuses façons de faire savoir aux usagers ce qu'ils peuvent faire ou ne pas faire avec un contenu donné. (Voir plus haut les sections consacrées aux barrières liées à la nécessité d'autorisations et aux licences d'utilisation.)
- L'accès ouvert n'est pas un type de contenu. Tout type de contenu numérique peut être en accès ouvert, aussi bien des textes et des données que des logiciels ou des fichiers audio, vidéo et multimédia. À l'heure actuelle, le mouvement en faveur de l'accès ouvert est surtout axé sur les articles scientifiques validés par un comité de lecture et leurs prépublications. Si la plupart des articles consistent en des textes, de plus en plus d'articles intègrent des images, des données et du code exécutable. L'accès ouvert peut également concerner des contenus non scientifiques tels que la musique, les films et les romans, même si ce type de contenu n'est pas prioritaire en ce moment pour la majorité des adeptes de l'accès ouvert.

*** L'accès ouvert sert les intérêts de nombreux groupes.**

- **Auteurs:** L'accès ouvert leur donne une audience mondiale plus large que n'importe quelle revue avec abonnement payant, quel que soit son prestige et quelle que soit sa popularité, et accroît manifestement la visibilité et l'impact de leur travail.
- **Lecteurs:** L'accès ouvert leur offre un accès exempt de barrières aux œuvres dont ils ont besoin pour leur recherche, sans devoir dépendre des contraintes affectant le

budget des bibliothèques et sans devoir dépendre des droits d'accès qu'ils peuvent avoir dans ces bibliothèques. L'accès ouvert accroît donc la possibilité qu'ont les lecteurs d'accéder à ces œuvres et de les télécharger. Le fait que ces œuvres soient en accès ouvert permet aussi leur accès par le biais des logiciels – eux aussi exempts de barrières – utilisés par ces lecteurs pour leur recherche. Cette littérature scientifique représente une somme de données librement disponible en ligne qui facilite des activités de tous ordres: recherche plein texte, indexation, extraction des données, recherche approfondie dans un texte, résumé d'un texte, traduction de ce texte, création de liens vers un texte, recommandation d'un texte, signalement d'un texte, inclusion d'un texte dans un *mash-up*, tout comme d'autres formes de traitement et d'analyse.

- **Enseignants et étudiants:** L'accès ouvert met les riches et les pauvres au même niveau pour accéder à des ressources essentielles, et il élimine la nécessité de paiements ou d'autorisations pour reproduire et diffuser le contenu de ces ressources.
- **Bibliothèques:** L'accès ouvert résout la crise des prix affectant les revues scientifiques et résout aussi ce que j'appellerai la crise des autorisations. L'accès ouvert sert également les intérêts des bibliothèques sous d'autres formes moins directes. Les bibliothécaires peuvent focaliser leurs efforts pour aider les usagers à trouver l'information dont ils ont besoin, indépendamment des limites budgétaires affectant les collections de leur propre bibliothèque. Les bibliothécaires universitaires peuvent quant à eux focaliser leurs efforts pour aider le corps enseignant à accroître leur audience et l'impact de leurs travaux, et contribuer ainsi à la réputation de leur université en tant que centre de recherche.
- **Universités:** L'accès ouvert augmente la visibilité de leur corps enseignant et de leurs chercheurs, réduit les dépenses engagées pour les abonnements aux revues scientifiques, et contribue ainsi à la mission essentielle des universités, à savoir le partage des connaissances.
- **Revues et éditeurs:** L'accès ouvert rend leurs articles plus visibles, plus faciles à trouver, plus faciles à télécharger, et donc plus utiles. Si une revue est ouverte, elle peut utiliser cette meilleure visibilité pour susciter des soumissions d'articles, encourager des offres publicitaires, attirer de nouveaux lecteurs et favoriser des citations d'articles. Si une revue payante met une partie de son contenu en accès ouvert (par exemple une sélection d'articles pour chaque numéro, ou alors tous les numéros anciens après une période donnée), elle peut utiliser cette visibilité accrue pour bénéficier des avantages qui viennent d'être décrits, en plus du prix des abonnements. Si une revue permet de déposer les post-publications (articles publiés) dans des archives ouvertes, elle est plus à même d'attirer de nouveaux auteurs que les revues n'autorisant pas l'archivage des post-publications. Bien entendu, les revues payantes et leurs éditeurs ont également des intérêts qui vont à l'encontre des intérêts exposés plus haut et – de ce fait – émettent souvent des réserves face à l'accès ouvert ou bien s'y opposent. Mais il serait simpliste de penser que **tous** leurs intérêts vont à l'encontre de l'accès ouvert.
- **Agences de financement:** L'accès ouvert améliore le retour sur investissement en rendant les résultats de la recherche qu'elles subventionnent plus accessibles, plus faciles à trouver, plus faciles à télécharger, et donc plus utiles. Pour les agences de financement utilisant des fonds publics, l'accès ouvert est également utile sur un autre plan en mettant cette recherche à la disposition des contribuables (dont les impôts

alimentent les fonds publics) et en permettant un accès public aux résultats de la recherche financée sur les fonds publics.

- **Administrations publiques:** En tant que financeurs de la recherche publique, les administrations publiques bénéficient de l'accès ouvert tout autant que les agences de financement (voir le paragraphe précédent). L'accès ouvert promeut également la démocratie en diffusant aussi largement que possible les informations gouvernementales non classifiées.
- **Citoyens:** L'accès ouvert leur permet d'accéder aux articles scientifiques validés par un comité de lecture – dont la plus grande partie n'est pas disponible dans les bibliothèques publiques – et leur donne accès à la recherche qu'ils financent par le biais de leurs impôts. Même les citoyens qui ne manifestent pas d'intérêt personnel pour la littérature scientifique bénéficieront indirectement du fait qu'elle soit en accès ouvert puisque les chercheurs en bénéficient directement pour leurs travaux. L'accès ouvert n'accélère pas seulement la recherche pure mais aussi l'application de cette recherche dans de nouveaux médicaments, des technologies nouvelles, des solutions aux problèmes existants et des décisions prises en connaissance de cause qui seront utiles à tous.

* L'accès ouvert dans une perspective historique:

- Les revues académiques ne rétribuent pas les auteurs pour leurs articles. Ceci a toujours été le cas depuis que les premières revues ont été lancées à Londres et à Paris en 1665. (Voir à ce sujet l'article de Jean-Claude Guédon: In Oldenburg's Long Shadow.)
- Le succès des revues a tenu au fait qu'elles collaient davantage à l'actualité que les livres. Pour les lecteurs, les revues étaient préférables aux livres pour s'informer rapidement du travail récent des chercheurs. Pour les chercheurs, les revues étaient préférables aux livres pour communiquer rapidement leurs travaux récents à une audience plus large et pour attester des avancées de leur recherche auprès d'autres collègues travaillant sur le même sujet. Les revues donnaient aussi aux auteurs le bénéfice d'une datation rapide et publique de leur travail. Comme les auteurs étaient récompensés de cette manière, significative et intangible, ils acceptaient le fait que les revues ne puissent se permettre de les payer. Au fil du temps, les revenus des revues ont augmenté mais les auteurs ont continué comme par le passé à écrire des articles pour l'impact et non pour l'argent.
- L'accès ouvert était physiquement et économiquement impossible à l'âge de l'imprimé, même si le détenteur du droit d'auteur le souhaitait. Les revues imprimées ne pouvaient faire autrement que d'être payantes. Leur prix était même abordable jusque dans les années 1970, avant d'augmenter plus vite que le coût de l'inflation pour atteindre en 1986 un prix correspondant à près de quatre fois le coût de cette inflation. De manière fortuite, au moment où le prix des revues était en train de devenir inabordable, on a assisté à l'émergence de l'internet pour offrir une alternative à ce problème.
- Concernant le prix inabordable des revues, il importe peu de se demander s'il faut blâmer les tarifs excessifs pratiqués par les éditeurs ou bien le budget insuffisant

accordé aux bibliothèques. Concernant les éditeurs, il importe peu de se demander s'il faut blâmer leur cupidité ou bien les forces inhérentes au marché (coûts en hausse et nouveaux services payants). Ces blâmes n'ont pas de raison d'être et empêchent de voir les vrais problèmes. Le volume des connaissances publiées croît de manière exponentielle et augmentera toujours plus vite que le budget des bibliothèques. En ce sens, l'accès ouvert est une solution en phase avec l'augmentation des connaissances alors que ce n'est pas le cas pour l'accès payant. Nous avons déjà – depuis un certain temps – atteint le point où même de riches universités ne peuvent plus se permettre de proposer un accès exhaustif à l'ensemble de la littérature scientifique. L'accès payant aux revues scientifiques ne peut donc plus être une solution en phase avec l'augmentation exponentielle des connaissances, même si les prix étaient bas aujourd'hui et même s'il était certain qu'ils restent bas pour toujours.

- La crise du prix des revues n'est qu'un facteur parmi d'autres de l'essor de l'accès ouvert. Même si les chercheurs ne se tournaient pas vers l'accès ouvert pour éviter des prix d'abonnements (ou de vente) inabornables, ils se tourneraient vers l'accès ouvert pour tirer parti de l'internet et de l'outil technologique remarquable qu'il représente pour un partage immédiat des connaissances, avec une audience mondiale, pour un coût nul, et sous une forme numérique permettant un traitement sans limitation des données.
- Pour une histoire schématique de l'accès ouvert, voir la chronologie disponible dans l'Open Access Directory (OAD).

Pour en savoir plus:

* Alliance for Taxpayer Access (ATA), par SPARC (Scholarly Publishing and Academic Resources Coalition).

* Enabling Open Scholarship (EOS), par un groupe d'instituts de recherche européens sous la direction de l'Université de Liège.

* (Mis)Leading Open Access Myths, par BioMed Central. Un document qui détaille quelques mythes sur l'accès ouvert.

* Open Access Directory (OAD), un wiki que j'ai co-fondé avec Robin Peek en avril 2008, avec plusieurs rubriques.

* Open Access Scholarly Information Sourcebook (OASIS), un guide par Leslie Chan et Alma Swan.

* Open Access Tracking Project (OATP), un service d'alerte en temps réel que j'ai créé en avril 2009.

* What you can do to promote open access (ce que vous pouvez faire pour promouvoir l'accès ouvert), une liste que j'ai créée par le passé et qui mériterait d'être actualisée.

La liste ci-dessus est très sélective. Pour des informations plus complètes, vous pouvez consulter [les archives de mon blog \(2002-2010\)](#), les archives de ma lettre d'information (2001-en cours) et mes autres écrits sur l'accès ouvert.
